



A/CONF.171/3: Questions d'organisation et de procedure

The electronic version of this document is being made available by the Population Information Network (POPIN) Gopher of the United Nations Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, Population Division.

NATION UNIES

Distr.

GENERALE

A/CONF.171/3

18 juillet 1994

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

ORGANISATION DES TRAVAUX, NOTAMMENT CONSTITUTION DE

LA GRANDE COMMISSION DE LA CONFERENCE

Questions d'organisation et de procedure

Note du Secretariat

1. A sa 34e seance, le 22 avril 1994, le Comite preparatoire de la Conference internationale sur la population et le developpement a approuve l'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation des travaux de la Conference, publies sous la cote A/CONF.171/PC/L.2, en y ajoutant une question intitulee "Questions diverses". p la meme seance, le Comite a decide aussi de transmettre a l'Assemblee generale, pour approbation, le reglement interieur provisoire de la Conference, publie sous la cote A/CONF.171/PC/8, tel qu'amende oralement. L'Assemblee generale a approuve le reglement interieur provisoire de la Conference dans sa decision 48/490. Les propositions contenues dans le present document ont ete etablies sur la base de ces textes.

I. CONSULTATIONS PREALABLES A LA CONFERENCE

2. Le Conseil economique et social, dans sa resolution 1992/37, a decide de convoquer la Conference au Caire, du 5 au 13 septembre 1994. Dans sa resolution 1993/76, le Conseil a recommande que le Comite preparatoire de la Conference devienne un organe subsidiaire de l'Assemblee generale et a decide de tenir, prealablement a la Conference, des consultations de deux jours, au lieu de la Conference. L'Assemblee generale, dans sa resolution 48/186, a souscrit pleinement a la resolution 1993/76. L'objet de ces consultations, qui se tiendront les 3 et 4 septembre 1994 et seront ouvertes a tous les Etats participants, est de parvenir a un accord final concernant les recommandations a faire sur toutes les questions de procedure et d'organisation devant etre abordees par la Conference a la seance d'ouverture, telles que l'election du bureau, la composition du bureau de la Conference, la repartition des postes du bureau de la Conference entre les groupes regionaux,

l'adoption du reglement interieur, l'adoption de l'ordre du jour et l'organisation des travaux, la designation des membres de la Commission de verification des pouvoirs et les dispositions relatives a l'etablissement du rapport de la Conference.

II. ELECTION DES MEMBRES DES BUREAUX

3. L'article 6 du reglement interieur provisoire de la Conference (A/CONF.171/2) prevoit que la Conference elit parmi les representants des Etats participants les membres des bureaux ci-apres : un president, 27 vice-presidents, un vice-president de droit du pays hote, un rapporteur general et le president de la Grande Commission constituee conformement a l'article 46. Ces membres sont elus de maniere a assurer la representativite du bureau. La Conference peut egalement elire les autres membres des bureaux qu'elle jugera necessaires a l'exercice de ses fonctions.

4. L'article 9 prevoit que la Conference aura un bureau se composant du president, des vice-presidents et du rapporteur general et du president de la Grande Commission. Conformement a la pratique etablie, la presidence de la Conference sera assuree par le representant du pays hote. Les 27 vice-presidents seraient repartis entre les regions de la facon suivante : sept representants originaires d'Etats d'Afrique, six originaires d'Etats d'Asie, trois originaires d'Etats d'Europe orientale, cinq originaires d'Etats d'Amerique latine et des Caraibes et six originaires d'Etats d'Europe occidentale et d'autres Etats.

5. Les groupes regionaux devraient s'efforcer de faire connaitre leurs candidats pour les postes du bureau de la Conference lors des consultations prealables a la Conference.

III. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

6. La Conference sera saisie du reglement interieur provisoire approuve par l'Assemblee generale dans sa decision 48/490. Le reglement interieur provisoire a ete publie sous la cote A/CONF.171/2.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. Le Comite preparatoire a recommande, pour adoption par la Conference, l'ordre du jour provisoire publie dans le document A/CONF.171/1.

V. ORGANISATION DES TRAVAUX, NOTAMMENT CONSTITUTION DE LA GRANDE COMMISSION DE LA CONFERENCE

A. Organisation des travaux

8. Conformement au projet d'organisation des travaux de la Conference, qui a ete approuve par le Comite preparatoire, la Conference sera composee d'une commission pleniere et d'une grande commission.

B. Repartition des questions inscrites a l'ordre du jour

9. Il est propose que les questions faisant l'objet des points 1 a 8, 10 et 11 de l'ordre du jour provisoire soient examinees en pleniere et que la question faisant l'objet du point 9 (Programme

d'action de la Conference) soit renvoyee a la Grande Commission.

Les negociations relatives au programme d'action seront menees dans le cadre de la Grande Commission, tandis que le debat general sur la question faisant l'objet du point 8 se deroulera en pleniere. La Grande Commission presentera un rapport sur ses travaux a la Conference.

C. Debat general

10. Le debat general sur le point 8 (Resultats obtenus dans le cadre des strategies et programmes relatifs a la population et au developpement) se deroulera du 5 septembre (apres-midi) au 9 septembre. Aucune delegation ne sera autorisee a prendre la parole plus d'une fois dans le cadre du debat general.

11. Il est propose de limiter la duree des declarations a 10 minutes dans le cas des representants de gouvernements, a sept minutes dans celui des representants d'organisations intergouvernementales, de programmes des Nations Unies et des institutions specialisees, et a cinq minutes dans celui des representants d'organisations non gouvernementales.

D. Constitution de la Grande Commission de la Conference

12. La Grande Commission se reunira du 5 septembre (apres-midi) au 9 septembre. Son president sera elu par la Conference, conformement aux dispositions de l'article 6 du reglement interieur provisoire de la Conference. Conformement a l'article 50, la Grande Commission elira les membres de son propre bureau. Il est propose, conformement a l'article 46 de l'ordre du jour provisoire de la Conference, que la Grande Commission elise trois vice-presidents et un rapporteur en assurant une repartition

geographique equitable. Il est recommande de parvenir a un accord concernant la liste des candidats pour le bureau de la Grande Commission avant l'ouverture de la Conference, car cela permet de proceder a des elections par acclamation sans avoir a recourir au vote au scrutin secret.

E. Calendrier de travail de la Conference

13. On trouvera a l'annexe a la presente note un projet de calendrier de travail de la Conference. Il va de soi que les travaux de la Grande Commission pourront le cas echeant etre adaptes.

F. Organisation des seances

14. Les ressources dont dispose la Conference permettent de tenir simultanement deux seances le matin et deux seances l'apres-midi, avec des services d'interpretation, qu'il s'agisse de seances de comites, de sous-comites, de groupes de travail ou de consultations officieuses. Des services d'interpretation ne pourront etre fournis aux reunions regionales ou aux reunions de groupes d'interet que si ces reunions ont lieu a la place des reunions officiellement prevues.

15. Conformement a l'article 48 du reglement interieur provisoire, la Conference peut creer les comites et groupes de travail qu'elle juge necessaires a l'exercice de ses fonctions. Sous reserve d'une decision de la Conference pleniere, la Grande Commission peut elle aussi constituer des sous-comites et des groupes de travail. Il y a lieu de noter, toutefois, que des comites, sous-comites et

groupes de travail ne pourront être établis que dans la mesure où les installations et services de conférence disponibles le permettent.

16. Les séances auront normalement lieu de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Pour que les ressources disponibles soient utilisées au mieux, il est essentiel que toutes les séances commencent ponctuellement à l'heure prévue.

VI. POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA CONFERENCE :
NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE
VERIFICATION DES POUVOIRS

17. L'article 4 du règlement intérieur provisoire prévoit qu'une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Conférence et que sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-huitième session.

18. A la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, la Commission de vérification des pouvoirs était composée des pays suivants : Autriche, Bahamas, Chine, Côte d'Ivoire, Equateur, Etats-Unis d'Amerique, Federation de Russie, Maurice et Thaïlande.

VII. RAPPORT DE LA CONFERENCE

19. Conformément à la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies, il est recommandé que le rapport de la Conférence comprenne les décisions de la Conférence, un bref compte rendu de ses débats et un bilan des travaux de la Grande

Commission, ainsi que des decisions prises en pleniere sur ses recommandations.

20. Conformement aussi a la pratique suivie, il est recommande de demander a chaque groupe regional de designer, avant l'ouverture de la Conference, deux personnes qui seraient chargees d'aider le Rapporteur general a rediger le projet de rapport de la Conference.

Annexe

PROJET DE CALENDRIER DE TRAVAIL DE LA CONFERENCE

Premiere semaine (3-9 septembre)

Samedi 3 septembre et

dimanche 4 septembre

Consultations prealables

PLENIERE

Lundi 5 septembre

10 heures

Point 1

Ouverture de la Conference

Point 2

Election du president

Point 3

Adoption du reglement interieur

Point 4

Adoption de l'ordre du jour

- Point 5 Election des membres du bureau
autres que le President
- Point 6 Organisation des travaux, y compris

la constitution de la Grande
Commission de la Conference
- Point 7a Pouvoirs des representants a la
Conference :
- a) Nomination des membres de la
Commission de verification des
pouvoirs

15 heures Point 8 Resultats obtenus dans le cadre des
strategies et programmes relatifs
a la population et au developpement

Debat general

Mardi 6 septembre

10 heures et

15 heures Point 8 Debat general (suite)

a Le point 7 b), "Rapport de la Commission de verification
des pouvoirs", sera examine en seance pleniere a une date qui sera
fixee ulterieurement.

Mercredi 7 septembre

10 heures et

15 heures Point 8 Debat general (suite)

Midi Cloture de la liste des orateurs inscrits pour
 prendre la parole au titre du point 8

Jeudi 8 septembre

10 heures et

15 heures Point 8 Debat general (suite)

Vendredi 9 septembre

10 heures et

15 heures Point 8 Debat general (fin)

Deuxieme semaine (12 et 13 septembre)

Lundi 12 septembre

10 heures et

15 heures Recommandations de la Grande
 Commission sur le programme
 d'action de la Conference (point
 9 de l'ordre du jour provisoire)

Mardi 13 septembre

10 heures et

15 heures

Recommandations de la Grande
Commission (suite)

Point 10 Questions diverses

Point 11 Adoption du rapport de la
Conférence

Cloture de la Conférence

GRANDE COMMISSION

Première semaine (5-9 septembre)

Lundi 5 septembre

15 heures

Election des membres du bureau
Organisation des travaux

Point 9 Programme d'action de la
Conférence

Mardi 6 septembre

10 heures et

15 heures

Point 9 Programme d'action (suite)

Mercredi 7 septembre

10 heures et

15 heures

Point 9 Programme d'action (suite)

